



Demande d'info: mariage avec un visa tourisme en france? et après

Par **marie**, le **04/10/2009** à **15:03**

Bonjour,

Je suis française et je vais me marier avec mon copain colombien en France (2 ans qu'on est ensemble). D'après les renseignements que j'ai eu, il est possible qu'on se marie en France avec un visa tourisme!

Le problème c'est après, nous souhaitons rester en France (car je viens de trouver un travail) mais pour lui comment ca se passe une fois que son visa tourisme est expiré? Vu qu'on sera marié peut il rester en France sans problème? Sinon, qu'est ce qu'on doit faire?

Par ailleurs il souhaite travailler aussi (il est informaticien). Peut il travailler?

Pouvez vous m'aider ou bien où dois je me renseigner?

Merci de vos réponses

Marie

Par **anais16**, le **09/10/2009** à **20:03**

Bonjour,

on peut tout à fait se marier en France en ayant un visa tourisme.

Si l'on veut rester légalement en France après le mariage, il faut repartir au pays pour faire une demande de visa long séjour de conjoint de français.

Sinon, s'il y a entrée régulière, il faut rester en situation irrégulière et attendre six mois de vie commune depuis le mariage pour demander le titre de séjour et le visa long séjour directement en préfecture. Cela suppose donc un temps en situation irrégulière avec expulsion possible.

Impossible de travailler en France tant qu'il n'aura pas son titre de séjour ou son visa long séjour.